Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_10_17122025-DE

DEPARTEMENT
D U M O R B I H A N
_____arrondissement
de Lorient_____
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 4
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-10 • Budget primitif 2026

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet du budget primitif 2026 de la ville. Ce budget primitif a été préparé dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 15 octobre 2025.

Le budget détaillé est joint en annexe au bordereau (5 pièces jointes).

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 novembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 de la ville,
- **DE DONNER** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles pour exécuter ce budget prévisionnel et notamment pour signer des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner les géomètres et les notaires chargés des actes nécessaires,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme BOISSONNET, M. LE SEIGLE, Mme NORMANT, M. MILES).

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE MORBIHAN

Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025

LE MAIRE
Patrice VALTON